

REGLEMENT CHAMPIONNAT CLUB/PONEY

ILE-DE-FRANCE

- Du 29, 30 MAI et 01 JUIN 2025 -

I – Conditions de participation

Ce championnat régional est réservé aux cavaliers et cavalières d'Ile de France comme il est précisé dans l'article 4.1.B du règlement général.

Il appartiendra aux cavaliers et cavalières d'être titulaires d'une licence affiliée au CRE IDF au jour de la clôture des engagements. Si un concurrent ou une concurrente souhaite être rattaché au CRE IDF en fonction de son adresse de domiciliation, il ou elle devra en avoir fait la demande auprès de la FFE au préalable comme précisé à l'article 6.1.A du règlement général.



Les cavaliers hors CREIF ne sont pas acceptés



ATTENTION : la date de clôture des engagements est fixée au 19/05/2025 et la date d'annulation des engagements au 12/05/2025

II – Organisation du championnat

Les épreuves du Championnat se courent sur 1 manche au barème A, à temps différé.

Celles-ci seront dédoublées après la clôture des engagements en fonction de l'âge des cavaliers et cavalières ainsi que du nombre d'engagés

Divisions et Indices proposées dans le Championnat :

- Club 4, Club 3, Club 2, Club 1, Club Elite,
- Poney 4, Poney 3, Poney 2, Poney 1, Poney Elite, AS Poney 2C et AS Poney 2D.
- Club E3, Club E2, Club E1, Club E Elite

Prix de l'engagement : 29€

III - Conditions de validité de l'engagement

Un cavalier ou une cavalière ne peut prétendre qu'à un seul titre dans le championnat régional Club et Poney d'Ile de France :

- Si un cavalier est engagé dans plusieurs épreuves c'est la participation dans l'indice le plus élevé (y compris de taille de l'équidé) avec la côte des obstacles la plus élevée (voir article 6.3 du règlement spécifique CSO) qui sera retenue pour le championnat.

Exemple :

Une cavalière engagée en Poney 2 et en Club 1 participera au classement du championnat régional d'Ile de France uniquement dans la Club 1.

Un cavalier engagé en Poney 1C et en Poney 1D participera au classement du championnat régional d'Ile de France uniquement dans l'épreuve Poney 1D.

Une cavalière engagée en Poney 2 et Club 2 participera au classement du championnat régional d'Ile de France uniquement dans l'épreuve Club 2.

- Si un cavalier est engagé avec deux équidés dans la même épreuve, il doit signaler au jury (ou par mail à l'adresse suivante evenementscreif@cheval-iledefrance.com) l'équidé avec lequel il court le championnat régional d'Ile de France avant le début de l'épreuve, à défaut c'est le parcours réalisé avec le plus petit dossard qui sera retenu.

Exemple :

Un cavalier (qui ne s'est pas signalé au jury ou auprès du CREIF) est engagé avec deux équidés. Il est dérogé par le commissaire au paddock pour passer en premier avec le dossard 32, plus tard il passe son deuxième équidé qui porte le dossard 8 sur la liste de départ fédérale. Pour le classement du championnat régional, seul le parcours du dossard 8 sera comptabilisable.

IV – Points réglementaires engagements

Les engagements terrains ne seront pas autorisés.

Le nombre de tour par cheval est limité à 3 par jour.

Le changement de cheval réglementaire est autorisé.

V – Remises des Prix

Remise des prix « épreuve » à la suite de celle pour le 1^{er} quart dans un maximum de 8.

Remise des prix « championnat », à pieds, devant l'arche du CREIF :

- 3 premiers : récompenses championnats
- 1^{er} quart : plaques et flots

VI – Droits et obligations

Le fait de s'engager autorise expressément l'organisateur à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers, en tout ou partie, en nombre illimité, en tous formats, surtout supports connus actuellement ou à venir et par tous les moyens actuels ou à venir notamment sur tout site internet.

Le casque aux normes en vigueur, avec jugulaire attachée et ajustée, est OBLIGATOIRE pour tout cavalier à poney ou à cheval dans l'enceinte du concours.